

Compte-rendu du CTL du 5 mai 2017

Ordre du jour

- 1- Approbation des procès-verbaux des précédents CTL 28/11/2016 et 15/12/2016 (pour avis)
- 2- Modification du règlement intérieur (pour avis)
- 3- Rapport d'activité 2016 (pour information)
- 4- Bilan des campagnes déclarative et recouvrement 2016 (pour information)
- 5- Protocole d'entraide entre les Services de Publicité Foncière de Vannes et Ploërmel (pour information)
- 6- SPFE : arrêté de recouvrement des créances (pour avis)
- 7- Bilan de l'évaluation professionnelle 2016 (pour information)
- 8- Bilan de l'équipe départementale de renfort 2016 (pour information)
- 9- Conditions de vie au travail : Tableau de Bord de Veille Sociale et Plan Annuel de Prévention (pour information)
- 10- Bilan de la campagne de formation professionnelle 2016 (pour information) et programmation 2017 (pour avis)
- 11- Exécution 2016 du budget et budget prévisionnel 2017 (pour information)
- 12- Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Ménémur (pour avis)
- 13- Questions diverses (dont le gel du poste de l'emploi comptable de la Trésorerie de Guer)

Déclaration liminaire et boycott du 1^{er} CTL

L'intersyndicale **FO DGFIP 56**, CGT, Solidaires en préambule à ce 1^{er} CTL de l'année a tenu à réaffirmer par la lecture d'une déclaration liminaire (disponible sur le site <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/>) son opposition la plus ferme à la remise en cause des droits des représentants du personnel. Rappelons que le Directeur Général a décidé, en début d'année 2017, d'une manière unilatérale de réduire de moitié les temps de préparation et de compte-rendus prévus par les textes pour les représentants du personnel siégeant en CAPL, CAPN et CTL. Les remboursements des frais de déplacements sont eux aussi remis en cause et ne seront plus effectifs que pour les seules réunions plénières. Voilà un bien étrange concept de dialogue social, que prône pourtant sans vergogne le DG depuis plusieurs mois.

Pour protester contre ce diktat, les représentants FO DGFIP 56, CGT, Solidaires avaient fait le choix de ne pas siéger à la 1^{ère} convocation.

1) Approbation des PV précédents

Les PV des CTL du 28/11/2016 et du 15/12/2016 étaient à approuver en ce début de séance.

2) Modifications du règlement intérieur du CTL du Morbihan

Le Directeur a présenté au CTL, les différentes modifications apportées de manière arbitraire au règlement intérieur du CTL du Morbihan.

Ce règlement intérieur est la déclinaison locale du règlement intérieur du CTR (Comité technique de réseau), qui n'a pas été approuvé et tant s'en faut pas les OS au niveau national.

C'est donc un texte tout à fait arbitraire (ni amendable, ni modifiable) qui a été proposé aux représentants des personnels du Morbihan. Les temps alloués à la préparation des CTL et CAPL ainsi que pour les comptes-rendus et les travaux post CAPL seront désormais réduits de moitié. Quand on voit les 13 points à l'ordre du jour de ce CTL, on se demande si ce n'est pas une franche rigolade. Même pour l'administration, la préparation correcte des dossiers évoqués demande bien évidemment un temps plus long. Il en va de même pour les CAPL, où les dossiers d'appel de notation, de préparation de mutation et les communications post CAPL demandent un temps très important. De plus, La DDFIP 56 n'a pas répondu clairement aux nombreuses questions soulevées par les OS, cela laisse encore une fois trop de place à une interprétation à géométrie variable.



Pour FO DGFIP 56, nous sommes bien depuis des mois et des mois en présence d'une Direction générale qui n'a qu'une ambition : mettre à mal le dialogue social à la DGFIP et remettre en cause les mandats des représentants des personnels. Face à une remise en cause majeure de leurs droits, les 4 OS ont exprimé avec force leur mécontentement et désaccord et voté CONTRE ce nouveau règlement intérieur.

**« OUBLIER LE DIALOGUE SOCIAL, PEUT
COUTER CHER ! »**

**FRANÇOIS HOLLANDE
MAI 2017**

3) Rapport d'activité 2016

Au travers d'un document de 50 pages, la DGFIP 56 a présenté son rapport d'activité pour l'exercice 2016. Ce document très complet et bien détaillé permet de décrypter à travers de nombreux tableaux, chiffres et statistiques l'état des services de la DGFIP 56.

Ainsi, peut-on relever quelques chiffres intéressants :

- l'absentéisme a atteint 20 352 jrs en 2016, soit l'équivalent de 90 agents ETP (équivalent temps plein)
- le nombre d'inscrits aux concours continue de baisser : 66 en 2016, 81 en 2015
- le budget est en baisse de -3,23 % (celui-ci étant proportionnel au nombre d'agents, il ne risque pas de remonter!)
- les agents employés en service civique sont rémunérés 400 € par mois et n'ont même pas accès à la cantine ! **FO DGFIP 56** est d'ailleurs intervenu avec insistance sur ce sujet.
- dernier chiffre révélateur du malaise DGFIP en Morbihan : 439 agents C en 2010, 284 en 2016, 155 emplois supprimés en 6 ans, il est bien là le problème de nos services !

Outre les différents points d'information très complets et bien commentés présentés dans ce copieux document, qui a le mérite d'exister. FO DGFIP 56 aurait souhaité mettre en avant d'autres points d'un rapport d'activité qui fait la part belle aux statistiques et à l'auto-satisfaction. A souligner que cette année, la Direction n'a pas souhaité faire un focus particulier sur une thématique qui lui tient à cœur... la réalité serait-elle donc si sombre que cela dans le Morbihan que le cœur n'y est plus !

4) Bilan des campagnes déclaratives et recouvrement 2016

Mr Lavoué a dressé le bilan de la campagne IR 2016 ainsi que de la campagne Avis.

Campagne IR

On peut noter les mêmes actions significatives qu'en 2015 à savoir, informations envers : les assistantes maternelles, les militaires du 3ème RIMA et les détenus des maisons d'arrêt de Vannes et Ploemeur.

2 plateaux de renseignements téléphonés ont été mis en place sur Vannes (5 postes) et Lorient (4 postes)

La formation aux agents a nécessité 5 journées d'informations (10 réunions).

Le nombre de déclarants en ligne est passé de 151064 en 2015 à **186 868 en 2016 (+ 18067 déclarations EDI)** soit une progression de **23,26 %**. L'accueil physique est en baisse : **-7,59 %** pendant la campagne des déclarations et **-10,42 %** pendant la campagne internet, de même pour la campagne de renseignements téléphoniques. La réception a été ressentie comme plus fluide pour l'ensemble des services concernés.

Campagne avis

Dans la continuité de 2015 et des mesures fiscales engagées par le Gouvernement, on constate à nouveau pour 2015 une baisse significative du nombre d'avis d'imposition IR. Corrélativement, il est observé une baisse importante du contentieux IR 2015 (-34,86%) et du contentieux TH/TV (-11,95%). Le nombre de gracieux IR et TH a également fortement baissé (-37,17 % en IR et -37,80 % en TH). Plusieurs explications à cet état de fait : la suppression de la PPE, l'augmentation des déclarations télé-correctives, la création de l'ASDIR, la modification du calcul de la décote...

Le nombre de foyers imposables dans le Morbihan passe de 256738 (2013) à 188376 (2016), ainsi près de 56 % des foyers sont non imposables en 2016.

FO DGFIP 56 a rappelé que ces chiffres ne reflétaient pas tout à fait la réalité. Les collègues en poste à l'accueil ont souvent beaucoup de difficultés à tenir des statistiques pointues et les chiffres qu'ils mentionnent des accueils physiques ou téléphoniques semblent bien en deçà de la réalité. A l'heure d'envisager un basculement vers le Prélèvement à la Source, force est de constater qu'on est bien loin du tout numérique et de la "e-administration" prônée par la DG. La Direction en est bien consciente mais cela ne semble pas la perturber.

Par ailleurs, les promesses de maintenir une ouverture au public les mercredis pendant les périodes de charge n'a pas tenu bien longtemps. En 2017, les contribuables du Morbihan trouveront porte close le mercredi pendant la campagne IR avec pour résultante un transfert bien plus important sur l'accueil du jeudi. Paraîtrait que la Direction n'y est pour rien et que ce sont les chefs de service, tout à coup nimbés d'un pouvoir discrétionnaire qui auraient validé ce dispositif ??



5) Protocole d'entraide entre les SPF de Vannes et Ploërmel

Présentation par la DDFIP d'un dispositif particulier mis en place pour l'entraide entre 2 SPF du Morbihan. Le SPF de Ploërmel venant apporter son soutien au SPF de Vannes. Le SPF de Vannes ayant un volume d'actes beaucoup plus important à traiter on peut comprendre la pertinence de ce dispositif cependant, **FO DGFIP 56 est contre beaucoup plus inquiet sur le protocole qui sera effectif à compter de septembre 2017, à savoir le transfert du SPF de Ploërmel (sans le personnel équivalent) sur Vannes. Sur ce point, la Direction est bien moins éloquente, et reconnaît que c'est le dispositif inverse qui risque de voir le jour, le SPF de Vannes devant aider le SPF de Ploërmel transféré.**

On remarque par ailleurs, les délais beaucoup trop importants qui perdurent dans les différents SPF, on nous promettait des miracles avec l'informatisation et Télé@ctes, nous en sommes bien loin !

6) SPFE : arrêté de recouvrement des créances

Ce point consistait à présenter le dispositif particulier pour l'arrêté des créances suite à la mise en place du SPFE de Vannes. **FO DGFIP 56**, et les différentes OS ont tenu à rappeler l'absurdité du transfert du service de l'enregistrement de Lorient à Vannes. Plus de 3600 contribuables ont été accueillis en 2016 par ce service, démontrant une fois de plus, l'intérêt de maintenir ce service public de proximité.

Encore une fois, nous ne sommes pas entendus et ce sont bien les contribuables morbihannais qui devront parcourir les nombreux déplacements prochainement et non les décideurs de la DG. Voilà, Mr le Directeur, la réalité du service public de proximité en Morbihan ! En conclusion, **les 4 OS ont voté CONTRE ce point.**

7) Bilan de l'évaluation professionnelle

Le dispositif a concerné en 2016, 902 agents.

- 32 agents ont exercé un recours hiérarchique (16 C, 14B, 2A), 9 ont obtenu partiellement ou totalement satisfaction
- 11 agents ont exercé un recours en CAPL (11C, 9B, 2A) ; 7 agents ont obtenu partiellement ou totalement satisfaction
- 6 recours en CAPN ont été ensuite déposés
- 66 agents ont refusé l'entretien professionnel.

Les élus du personnel ont soulevé les grandes inégalités rédactionnelles dans le libellé des appréciations générales. Il y a en effet des "cultures filières" différentes ; mais aussi bons nombres de chefs de service qui ne prêtent pas assez d'attention à cet aspect sensible de la notation. Le Directeur partage également notre souci et a proposé de convier l'ensemble des évaluateurs à une réunion de pré-campagne. D'autant plus que la DGFIP n'ayant plus de bonus mois à donner, l'essentiel de l'appréciation d'un agent va se concentrer sur les appréciations littérales et le profil croix.

Sur le fond, FO DGFIP 56 réaffirme son opposition à ce système arbitraire d'évaluation déjà maintes fois dénoncé par notre organisation syndicale et rappelle ses revendications :

- l'abrogation du décret de juillet 2010 et condamne fermement une évaluation basée sur les performances des agents au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.
- dénonce cette logique d'individualisation des carrières que le protocole PPCR va accentuer car selon le gouvernement la reconnaissance professionnelle n'est valable que si elle profite à peu d'agents. Ainsi l'absence de réduction d'ancienneté va devenir la règle et la bonification l'exception, accessible seulement à une minorité d'agents.

8) Bilan de l'équipe départementale de renfort

L'EDR du Morbihan est composée de 2 A, 17 B et 6 cadres C.

Renfort indispensable des services durement touchés ; l'équipe de renfort est appréciée de tous. La Direction souligne la responsabilité de certains chefs de service qui font de l'auto-régulation et ne sollicitent pas outre mesure l'EDR. **FO DGFIP 56 convient également du caractère essentiel de l'EDR, de la qualité et du professionnalisme des collègues, mais s'étonne par contre non pas de l'auto-régulation mais de l'auto-censure qui conduit certains chefs de service à ne pas solliciter l'EDR. Quand on rapproche effectivement, les jours de présence EDR et les jours de maladie dans certains services, on peut en effet mieux comprendre le ressenti des agents en place qui supportent une charge de travail inadmissible.**



9) Tableau de bord de veille sociale et Plan annuel de prévention 2017

Tableau de bord de veille sociale (TBVS)

Pour **FO DGFIP 56**, le TBVS 2016 démontre encore et toujours la réalité d'un **réseau en souffrance** : ainsi **765 congés maladie** < à 5 jrs ont été déposés en 2016, en hausse de 17,87 %, explicité par la Direction par une épidémie de gastro-entérite et la grippe !! Le nombre d'**arrêts maladie ordinaires explose littéralement avec 1000 jrs de plus** ! Le nombre d'agents en longue maladie augmente de 84 % soit 35 agents. Par contre on assiste à une baisse modérée de 8 % des jours de maladie de courte durée (647 jrs en 2015 au lieu de 702).

Le volume des écêtements diminue, il est passé de 2453 hrs à 2331 hrs et concerne 230 agents. Le nombre de signalements de violences physiques ou verbales d'origine externe (fiches de signalements) reste quasi constant avec une forte prédominance dans les SIP (60 % des fiches).

Pap 2017

Le plan annuel de prévention 2016 a déjà fait l'objet d'une présentation et d'un avis du CHS CT d'avril 2017. Les OS ont rendu un avis avec commentaires dans le cadre de la présentation du PAP 2017 au CHS CT (voir <http://www.fo-dgfip-sd.fr/056/spip.php?article549>)

Pour **FO DGFIP 56**, le TBVS est un outil intéressant de mesure et de suivi des conditions de travail. Mais s'il a une justification dans le diagnostic, il ne fournit malheureusement aucune solution. Par contre, il apparaît hasardeux d'avancer un diagnostic médical pour certains arrêts maladie, diagnostic tout à fait spéculatif, bien arrangeant, et qui permet de gommer les arrêts nombreux liés au stress et autres RPS. Mais ne dit-on pas que l'intestin est notre 2eme cerveau !

10) Bilan de la formation professionnelle 2016

Le bilan 2016 de la For Pro fait apparaître une légère baisse de la formation avec un total de **2951 jrs de formation contre 2985 en 2015**.

Les actions les plus significatives sont : les nouveautés de la campagne IR (186 stagiaires) et une formation sur le recouvrement forcé (105 stagiaires). Comme en 2015, la For Pro déplore le manque de candidats formateurs disponibles, d'ailleurs un appel aux volontaires sera effectué prochainement. **FO DGFIP 56** a d'ailleurs soulevé le problème des offres déclinées par les agents à travers les entretiens d'évaluation qui sont mal recensées par la FOR PRO.

FO DGFIP 56 constate une forte diminution des préparations aux divers concours (-12,50 %). Nous soulignons également la pertinence de faire venir les formateurs en session sur Vannes ou Lorient, plutôt que de faire déplacer nombre de collègues sur Rennes.

Pour FO DGFIP 56, il est important de maintenir une offre de formation présentielle suffisante. La e-formation doit rester un mode d'enseignement ponctuel adapté à certaines applications. La baisse des inscriptions aux préparations souligne une réelle inquiétude des agents quant aux possibilités de retour dans leur département d'origine. Rappelons que FO DGFIP est la seule organisation syndicale à défendre le DROIT AU RETOUR suite à promotions.

Vote : abstention des 4 OS.




11) Modifications des horaires de Vannes Mémimur

Les agents de la Trésorerie de Vannes Mémimur demandent la fermeture au public du poste tous les après-midi de la semaine. Il n'est pas dans les habitudes de **FO DGFIP 56** de cautionner le recul du service public et l'abandon des missions d'accueil. Néanmoins, pour tenir compte des difficultés récurrentes de ce poste et d'un nécessaire temps de redémarrage, nous avons tenu cette fois à accompagner la demande des agents et accéder à leur demande de fermeture partielle. **Nous espérons que tout sera mis en œuvre du côté de la Direction pour que cette trésorerie retrouve un bon fonctionnement dans les meilleurs délais. Nous avons également indiqué que nous souhaitons que cette mesure demeure temporaire jusqu'à ce que la situation redevienne normale.**

Pour information : CGT , CFDT et Solidaires ont voté contre

Point Budgétaire : Le président ayant dû quitter la séance avant la fin de l'ordre du jour, le point concernant le budget sera évoqué à un prochain CTL.

Vos représentants **FO DGFIP 56** au CTL: Patrick Ravache et Frédéric Piquemal

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	N° DGI ou N° AGORA :	ADRESSE MÊL :
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :
	AFFECTATION :	
	déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)	
	Fait à	le
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu		